

Atelier d'information

Convention collective

10 juin 2024



Syndicat des
professeures
et professeurs
enseignants
de l'UQAM

- Postuler sur des cours
 - Affichage
 - Processus d'attribution
 - Particularité des EQE d'autres départements
 - Statut d'emploi
- Probation
- Lien d'emploi
- Évaluation des enseignements
- Assurances et congés
- Exigences de qualification pour l'enseignement
- Enseignement en ligne
- Ce que le CAART peut faire pour vous!

Postuler sur des cours : Affichage

Sur la page d'accueil d'ACCENT :
« dates importantes »

Ne pas oublier d'accepter!

Affichages complémentaires :
avisé-e-s par courriel seulement à partir du 5e

UQÀM
Accent

- Accueil
- Déclaration d'emploi
- Réponse
- Fiche individuelle
- Classification salariale
- Pointage
- EQE - Banque
- EQE - Demandes
- Historique
- Autres affichages
- Quitter

Service du personnel enseignant

Bienvenue sur Accent
Trimestre : Automne 2020

[Dates importantes](#)

Messages :

- Dépôt des documents des p
- DÉPÔT DES DOCUMENTS PC
endroit: [détails...](#)
- Consulter la Convention Col
- DÉPÔT DES DOCUMENTS PC
- DÉPÔT DES DOCUMENTS PC
- DÉPÔT DES DOCUMENTS PC

Dates importantes pour l'attribution des charges d'enseignement

Attention ! Des attributions supplémentaires peuvent être commandées pour certaines unités académiques. Consultez régulièrement ce calendrier.

Fermer

Attribution des charges d'enseignement du trimestre Automne 2024

Attribution	Candidature	Réponse
Affichage principal	du 10 juin 2024 au 19 juin 2024	du 28 juin 2024 au 04 juillet 2024
Affichage complémentaire 1	du 05 août 2024 au 06 août 2024	du 08 août 2024 au 08 août 2024
Affichage complémentaire 2	du 12 août 2024 au 13 août 2024	du 15 août 2024 au 15 août 2024
Affichage complémentaire 3	du 19 août 2024 au 20 août 2024	du 22 août 2024 au 22 août 2024
Affichage complémentaire 4	du 26 août 2024 au 27 août 2024	du 29 août 2024 au 29 août 2024

Postuler sur des cours : Processus d'attribution régulier

1^{re} étape

Par ordre de pointage, attribution de(s) cours choisi(s), le nombre de charges étant déterminé par le statut d'emploi :

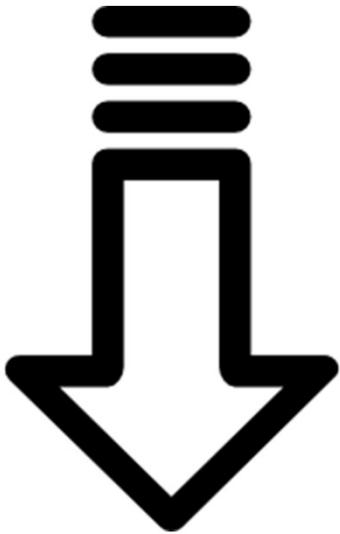
2 cours pour les simple emploi / 1 cours pour les double emploi

2^e étape

Par ordre de pointage, attribution du cours choisi aux PCC en simple emploi, une charge à la fois, jusqu'à l'obtention de leur maximum

3^e étape

Par ordre de pointage, attribution du cours choisi aux PCC en double emploi, une charge à la fois, jusqu'à l'obtention de leur maximum



Postuler sur des cours : Processus d'attribution - suite

GAIN DE LA NÉGO!

Attribution du cours à un-e chargé-e de cours d'un autre département ayant obtenu les EQE



Procédure interne

L'Assemblée départementale attribue les cours restants à ceux et celles qu'elle veut...

Qu'ils détiennent ou non les EQE, qu'ils aient le nombre maximal de cours ou non, qu'ils soient déjà à l'emploi de l'UQAM ou non (exception de la lettre d'entente 15-476)

Postuler sur des cours : Particularité des EQE d'un autre département

Si vous avez obtenu des EQE d'un autre département...

Vous serez alors choisi-e, si une charge de cours devient disponible après l'attribution régulière aux chargé-e-s de cours du département, i.e. avant la procédure interne

Seulement si vous n'avez pas déjà atteint votre nombre de cours maximal (3 par trimestre)

Inscrit-e sur cette liste pour 8 trimestres à partir de l'automne suivant (jusqu'à l'hiver 2027, pour cette procédure de mars 2024)

Une fois une charge enseignée, vous ferez partie du nouveau département et vous ferez partie du processus d'attribution régulier

Lettre d'entente 22-019

Postuler sur des cours : Statut d'emploi

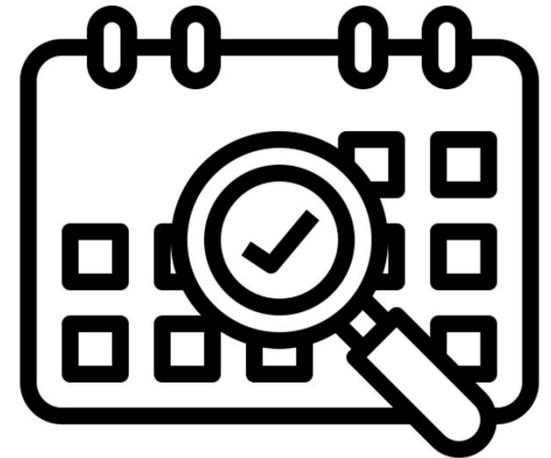
Déclaration lorsqu'on postule à un affichage

Impact : privilège dans l'attribution

Potentielle sanction en cas de fausse déclaration

En double emploi

« la personne qui, en fonction de son activité professionnelle principale, effectue pour une, un employeur(e) ou à titre de travailleuse autonome, contractuelle ou autre, *un travail rémunéré dont l'emploi du temps correspond au nombre d'heures hebdomadaires ou mensuelles travaillées par des personnes effectuant des tâches similaires à temps complet*, et ce, en fonction de ce qui est généralement reconnu dans leur secteur de travail; »



Plus de détails à l'article 9 de la convention collective

Probation

Impacts :

Maximum de 2 charges par trimestre, une seule charge par étape

Non-accès à la stabilisation

Se termine automatiquement après avoir enseigné 6 charges de 45h

Possibilité de le demander après 4 charges, si se sont écoulés au moins 4 trimestres depuis l'embauche

Demander à être entendu-e

Soumettre tous documents pertinents



Lien d'emploi

Perte du lien d'emploi

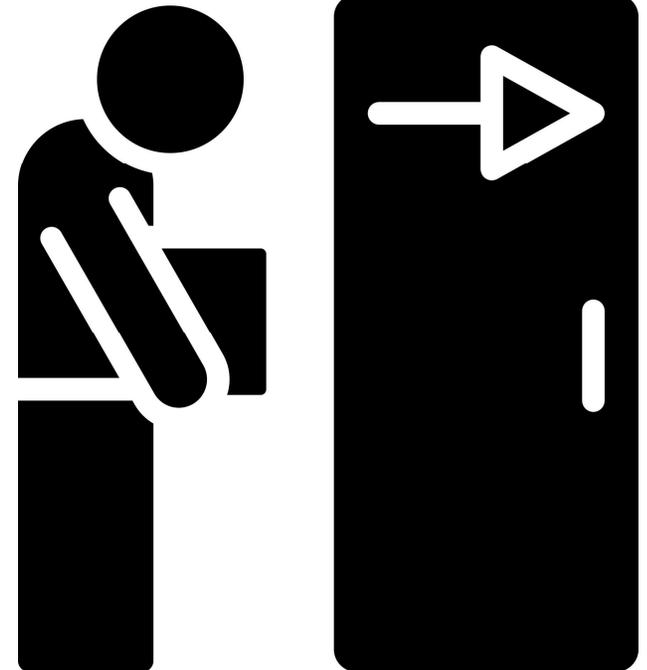
- Après 6 trimestres sans enseigner (si moins de 12 trimestres enseignés)
- Après 10 trimestres sans enseigner (si au moins 12 trimestres enseignés)

Prolongation du lien d'emploi

Congés de parentalité ou de maladie, études à temps plein, bourse ou subvention de recherche, etc.

Plus de détails à la clause 8.08

Nécessité de le déclarer au Service du personnel enseignant



Évaluation des enseignements



- Entre la 12^e et 13^e semaine, habituellement
- Remplir la « Fiche de variable contextuelle », disponible au https://apps.uqam.ca/application/evalens/login/login.aspx?EVL_TYPE_UTILISATEUR=ENS
- En cas de mauvais résultats, possibilité de « 15.05 » et convocation par le département : contacter le CAART

Assurances et congés

Assurance-salaire / maladie

Article 23 de la convention collective

Assurance-médicament

Voir « Intranet RH », onglet Assurances

Congés (article 22)

Maternité, paternité

Responsabilité parentale

Deuil



Des questions sur les exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) ?



- Séance d'information chaque année, avant la procédure annuelle de mars
- Présentation Powerpoint disponible ici :
<https://sppeuqam.org/conditions-de-travail-et-ressources/eqe/>

Enseignement en ligne

- Accès à 3h de formation rémunérée chaque année pour tous les membres (6h la 1^{re} année suivant l'embauche)
- Pour chaque nouveau sigle enseigné en ligne pour la 1^{re} fois, compensation automatique de 750\$
- La taille du groupe ne peut dépasser celle du cours en présence
- Possibilité de 3 séances en ligne dans un cours affiché comme en présence



Ce que le CAART peut faire pour vous!

Défense de vos droits

- Information
- Enquête et grief, du *Comité des relations professionnelles* à l'arbitrage

Accompagnement

- Convocation disciplinaire (Service du personnel enseignant)
- Convocation départementale
- Plainte au *Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement* (BIPH)



Pour toute question sur vos droits

Comité des agentes et agents de relation de travail :

Amel Aloui (aloui.amel@uqam.ca)

Benoit Coutu (coutu.benoit@sppeuqam.org)

Jean-Baptiste Plouhinec (plouhinec.jean-baptiste@uqam.ca)

Nancy Turgeon, vice-présidente à la convention collective
(turgeon.nancy@sppeuqam.org)



Syndicat des
professeures
et professeurs
enseignants
de l'UQAM